

Bachelier en marketing

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Responsabilité sociétale de l'entreprise			
Ancien Code	ECMK3B32AHM	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COMK3320		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Elodie NUOTATORE (elodie.nuotatore@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Parmi les enjeux qui s'imposent aux entreprises aujourd'hui, le développement durable figure parmi les plus bouleversants et ce, à travers les remises en question qu'il suscite à différents niveaux du système économique actuel.

Le concept de RSE se réfère à la mise en place, par une entreprise, des principes de développement durable. La considération de la RSE est particulièrement pertinente pour l'étudiant·e en Marketing dans la mesure où cette fonction stratégique de l'entreprise est dotée d'un certain pouvoir d'influence et d'une capacité transformative de la société.

Cette AA vise à susciter l'intérêt de l'étudiant·e envers cette discipline et à le/la mener à comprendre les enjeux qu'elle implique au niveau des pratiques marketing.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles de déontologie
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.5 Proposer des solutions innovantes dans le développement des projets marketing et les accompagner

Compétence 2 **Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe**

- 2.2 Par sa connaissance et sa pratique des langues et dans un contexte multiculturel... Présenter, par écrit et oralement, les résultats du diagnostic stratégique et les recommandations
- 2.4 Par sa connaissance et sa pratique des langues et dans un contexte multiculturel... Promouvoir et contribuer à l'image de marque de l'organisation y compris sa responsabilité sociétale
- 2.5 Par sa connaissance et sa pratique des langues et dans un contexte multiculturel... Promouvoir ses projets avec persuasion et enthousiasme

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au marketing**

- 3.1 Exploiter les sources d'informations pertinentes et mener des recherches prospectives
- 3.4 Respecter les prescriptions légales nationales et internationales

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.3 Effectuer un diagnostic stratégique de la situation commerciale de l'entreprise et de son environnement et faire des recommandations dans le respect des préoccupations environnementales et éthiques

4.4 Vérifier la pertinence et la cohérence des actions envisagées

4.5 Identifier et actualiser les indicateurs pertinents de suivi des marchés

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette AA, il est attendu de l'étudiant-e qu'il/elle soit capable de :

- Maîtriser les concepts de base sous-jacents à la RSE sous leurs différentes dimensions;
- Expliquer les enjeux de la RSE;
- Prioritiser les enjeux RSE à partir d'une matrice de matérialité;
- Identifier des pistes de mise en place d'une démarche de RSE au départ d'un cas d'analyse;
- Mener une analyse critique de pratiques dites de RSE;
- Prendre du recul par rapport à certaines pratiques d'entreprises

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECMK3B32AHMA Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)

24 h / 2 C

Contenu

Cette AA mobilise des concepts et des contenus d'apprentissage tels que :

- Concept de RSE et composantes
- Lois, normes et textes fondateurs du marketing responsable (ISO 26000, ODD, la loi PACTE,...)
- Le champ d'application de la RSE
- La matrice de matérialité
- Bonnes pratiques RSE
- La RSE 2.0
- Le marketing responsable
- ...

Démarches d'apprentissage

Cours magistraux

Travaux en équipe ou individuel

Analyse approfondie de la démarche RSE d'une entreprise

Eventuellement, activité(s) pédagogique(s) obligatoire(s).

Eventuellement, présentation(s) de la part d'intervenants externes.

Les notes de l'étudiant-e font partie intégrante de la matière pouvant faire l'objet d'une évaluation.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant-e est invité-e à contacter l'enseignante s'il/elle rencontre des difficultés pendant ou en dehors de séances de cours.

Une séance de questions/réponses est prévue en fin de quadrimestre.

Sources et références

Sites Internet, documents et ouvrages de référence tels que:

Adary, A. (2022). Communication et marketing responsable, Edition Dunod

Lambert, N. (2023). Le marketing peut-il sauver le monde? Edition Racine

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, PPTs ou autres supports, notes de cours, vademecum, directives seront postés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Session Q1:

50% de la note finale résulteront de l'évaluation de travaux individuels et/ou par équipe et à la participation en cas d'activités extra-muros et/ou intervention externes.

50% de la note finale fera l'objet d'un examen écrit en session.

Session Q3:

50% de la note finale résulteront de l'évaluation d'un travail individuel.

50% de la note finale fera l'objet d'un examen écrit en session.

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Des outils de détection d'IA peuvent être utilisés par l'enseignant et intervenir dans l'évaluation (certificative ou non) des travaux, conformément aux usages autorisés et prescrits de la Charte IA de la HELHa.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique complémentaire faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. **Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.**

Les étudiants « diplômables » en janvier

L'évaluation de l'AA est réorganisable en janvier.

1^{ere} session: modalités Q1 année N

2^e session : modalités Q3 année N

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	50				
Période d'évaluation	Exe	50			Trv + Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération, en cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les

autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).